



DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE

PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 FÉVRIER 2026

Date de convocation :
20 février 2026

Nombre de membres :
En exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 6
Votants : 6
Pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.

Étaient présents :
Madame LAGARDE,
Messieurs ERBS, TANTÔT, JULIEN, FLAVIGNY,
LAURENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé :
Monsieur DUPREZ.

Étaient absents :
Madame WARGNIER et Monsieur PASTEUR.

Monsieur TANTÔT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (du vendredi 26 septembre 2025)
- Suppression et création de poste : Agent technique (agent d'entretien)
- Compte de Gestion 2025
- Compte Administratif 2025
- Affectation du résultat
- Financement rénovation de la Halle des Sports
- Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)
 - Assainissement 2024 (CCRV)
 - Eau potable 2024 (SESV)
- Rapports d'activités 2024 de l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA) et du Syndicat du Bassin Versant de l'Aisne Navigable
- Questions diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 17h30.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 26 septembre 2025 transmis par mail le 24 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE : AGENT TECHNIQUE (AGENT D'ENTRETIEN)

Des tâches de travail supplémentaires incombent à l'agent chargé de l'entretien des locaux depuis qu'il n'y a plus d'agent technique notamment la gestion et le tri des poubelles communales et le nettoyage de l'Église avant la permanence de catéchisme tous les 15 jours.

Le contrat de travail initial prévoyait un temps de travail de 2,77 heures soit 12 heures par mois. Les missions supplémentaires confiées représentent 5 heures mensuelles, donc 17 heures de travail par mois au total : l'équivalent de 3,93 heures hebdomadaires arrondies à 4 heures.

L'agent actuellement en poste a accepté la modification de son temps de travail. En effet, il réalise ces nouvelles tâches depuis la démission de l'employé technique (datée du 1^{er} septembre 2025). Ces dernières sont donc comptabilisées en heures complémentaires.

Il convient à présent de concrétiser cette modification par une délibération qui va supprimer l'ancien emploi de 2,77h/semaine et créer le nouveau à 4h00.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 17/12/2025,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet (2.77 heures hebdomadaires) en raison de missions supplémentaires,

Considérant que la modification à la hausse du temps de travail est supérieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, **le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **Décide** la suppression à compter du 1^{er} mars 2026, d'un emploi permanent à temps non complet à 2.77 heures hebdomadaires d'agent technique territorial,
- **Décide** la création à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à 4 heures hebdomadaires d'agent technique territorial,
- **Précise** la mise à jour du tableau des emplois annexé,
- **Précise** que les crédits correspondants devront être inscrits au BP 2026.

TABLEAU DES EMPLOIS

SERVICES	FONCTIONS	GRADE	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	DATE DE MODIFICATION	RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION
Administratif	Secrétaire de Mairie	Redacteur	1	TNC 10 heures	25 novembre 2022	2022/11/21
Technique	Agent d'entretien des locaux	Agent technique territorial	1	TNC 4 heures	27 février 2026	2026/01/01
Animation	Accompagnatrice des transports scolaires	Adjoint territorial d'animation	1	TNC 9,47 heures	15 septembre 2023	2023/09/15
Technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	1	TNC 9 heures annualisées	09 décembre 2022	2022/11/27

Voté à l'unanimité.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2025

En raison de l'indisponibilité de l'application Hélios (logiciel de la DGFIP), le SGC nous indique que le Compte de Gestion 2025 ne peut pas être édité pour le moment.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Compte de Gestion 2025 n'étant pas disponible, le Compte Administratif ne peut pas être voté ce jour. Néanmoins, les chiffres d'exécution budgétaire consultables sur Hélios sont bien concordants.

Le Maire présente les comptes de l'exercice 2025 et s'établissent ainsi : il précise que les votes du CG et du CA devront faire l'objet d'une délibération lors d'un conseil municipal ultérieur.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A 133 677,73	G	112 010,49
	Section d'investissement	B 65 689,34	H	35 240,28
		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 125 793,48 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 42 955,91 (si excédent)	
			=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 199 367,07	= G + H + I + J	316 000,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 133 677,73	= G + I + K	237 803,97
	Section d'investissement	= B + D + F 65 689,34	= H + J + L	78 196,19
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 199 367,07	= G + H + I + J + K + L	316 000,16

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir entendu les chiffres d'exécution de l'exercice 2025, le Conseil Municipal constate que les comptes font apparaître les résultats suivants :

en Fonctionnement :

	Résultats de l'exercice	- 21 667.24€
	Résultat antérieur (002)	+ 125 793.48€
R 002	RESULTAT CUMULÉ	+ 104 126.24€

en Investissement :

	Résultat de l'exercice	- 30 449.06€
	Résultat antérieur (001)	+ 42 955.91€
R 001	RESULTAT CUMULE (1)	+ 12 506.85€

Restes à réaliser :

En dépenses (2)	0€
En recettes (3)	0€

BESOIN DE FINANCEMENT (1-2+3) 0€

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal, il sera proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en report à nouveau.

Le Conseil Municipal décidera donc lors d'une prochaine réunion d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante, (sauf indication contraire du SGC d'ici là) :

R 001 – Résultat d'investissement reporté : + 104 126.24€

R 002 – Résultat de Fonctionnement reporté : + 12 506.85€

OBJET : FINANCEMENT RÉNOVATION DE LA HALLE DES SPORTS

Le Maire évoque le projet de rénovation de la Halle des Sports du Syndicat Intercommunal pour la gestion du CES de Vic-Sur-Aisne. L'opération projetée consiste en la réhabilitation totale du bâtiment, du changement du mode de chauffage et de la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

L'ensemble des travaux est estimé à 1 509 670€. Le financement serait composé de subventions et d'un reste à charge qui s'élèverait à 302 736€. Ce dernier pourrait faire l'objet d'emprunt ou bien être supporté directement par les 20 communes membres.

Selon la première hypothèse, la participation des collectivités serait basée sur le potentiel fiscal et le nombre d'élèves, à savoir pour Nouvion-Vingré, 6 193.94€.

Dans la seconde hypothèse le calcul prendrait en compte le nombre d'habitants et le nombre d'élèves. Pour notre commune cela représenterait 6 163.06€.

À ce stade, les différentes pistes de financement sont à l'étude ainsi que les dossiers de demandes de subventions en cours de montage.

OBJET : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS)

- **ASSAINISSEMENT 2024 (CCRV)**
- **EAU POTABLE 2024 (SESV)**

Les RPQS mentionnés en objet ont été transmis à la Mairie :

→ Assainissement 2024 : Rapport disponible en format papier en Mairie,

→ Eau potable 2024 : Consultable en ligne grâce au lien suivant :

<https://www.services.eaufrance.fr/collectivite/332054/2024#rpqs>

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE L'UNION DES SYNDICATS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'AISNE NAVIGABLE

Le Maire signale au Conseil Municipal que les rapports nommés ci-dessus sont à leur disposition également.

→ Le rapport de l'USAGMA intégrant les bilans d'activités des Syndicats du bassin versant de l'Aisne Navigable et de l'Ourcq Amont est disponible au lien suivant :

<https://www.union-des-syndicats.fr/Actualite/Rapport-d-activites-2024-54.html>

→ Le rapport du Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable est disponible au lien suivant :

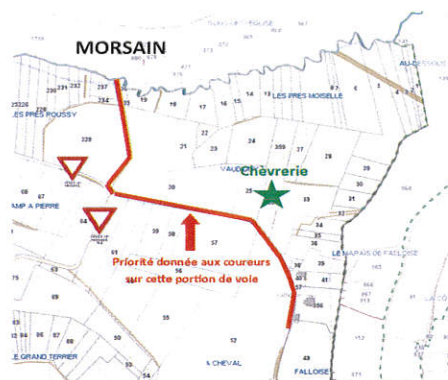
<https://www.calameo.com/read/00787503214d474331c0c>

QUESTIONS DIVERSES :

• **Trail de Morsain :** L'association Morsain en Bringue nous informe que leur course « le Boob's Trail » organisée dans le cadre de l'évènement « Octobre Rose », passera sur notre territoire, du côté du Hameau de Falloise, le dimanche 18 octobre 2026.

À ce titre, un arrêté temporaire de circulation a été pris afin de réglementer la circulation des véhicules

pour sécuriser le passage des coureurs comme l'an passé.

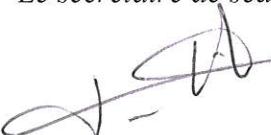


• **Bureau de vote :** Le 1^{er} tour des élections municipales se tiendra le dimanche 15 mars prochain et à ce titre, le Maire rappelle que le bureau de vote sera organisé selon des tranches horaires de 2 heures (de 8h00 à 18h00).

Il est proposé que ces permanences soient tenues par des conseillers municipaux sortants mais également des volontaires de la liste candidate.

• **Prochaine réunion de Conseil Municipal :** Le prochain Conseil serait fixé au vendredi 13 mars 2026 si le Compte de Gestion 2025 est disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

<i>Le Maire,</i>	<i>Le secrétaire de séance,</i>
	
<i>Pierre ERBS.</i>	<i>Jean-Luc TANTÔT.</i>